



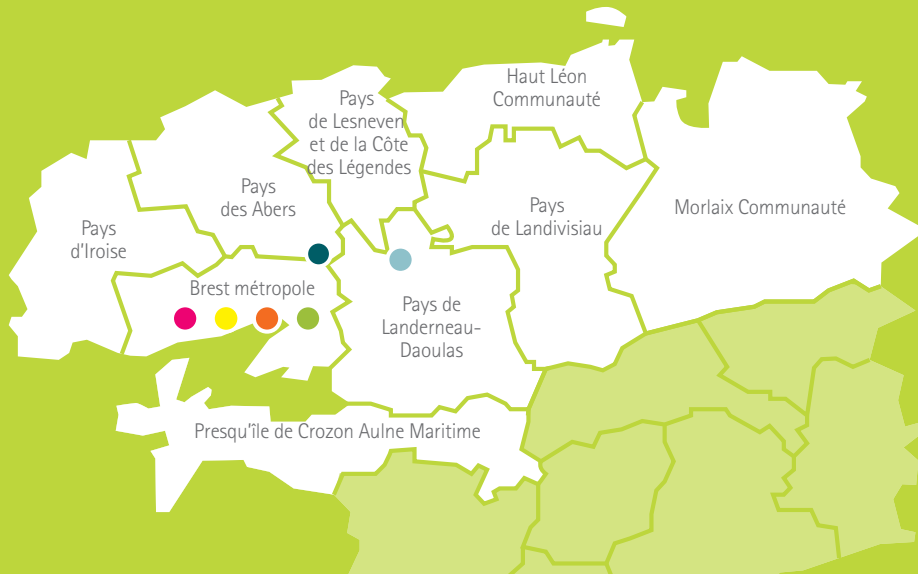
En 1986, l'Entreprise Publique Locale SOTRAVAL a été créé à l'initiative de Brest métropole pour l'exploitation de l'Usine de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers de Brest. Après avoir intégré dans son capital l'ensemble des collectivités du nord Finistère entre 2000 et 2010 l'objet social de la Société d'Économie Mixte évolue pour se repositionner comme opérateur de traitement des déchets non dangereux et producteur d'énergies renouvelables.

Opérateur local DANS LE DOMAINE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



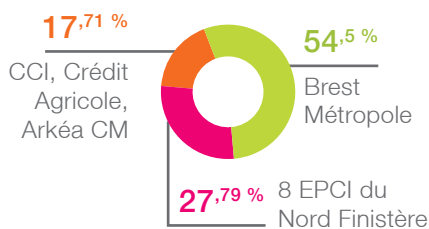
AUJOURD'HUI

Sotraval, c'est



- **L'Usine de Valorisation Énergétique Des déchets ménagers (UVED) du Spernot**
La chaleur produite par l'Uved du Spernot permet de chauffer 40 000 équivalent-logements à Brest et l'électricité produite, d'alimenter 30 000 équivalent-logements.
- **Activité Biomasse au Spernot**
Le produit valorisé est utilisé par les serristes pour alimenter leurs chaudières, les agriculteurs pour le compostage, l'industrie pour des composants pour panneaux, les collectivités pour du paillage.
- **Installations de production d'électricité photovoltaïque au Centre d'exploitation du tramway et sur la médiathèque des Capucins**
- **Scorvalia, Installation de Maturation et d'Élaboration de mâchefers (IME), à Plabennec**
Les mâchefers sont utilisés en techniques routières (remblais, enrobage de réseau, couche de forme et de fondation de voirie).
- **Triglaz, Centre de tri des emballages ménagers, à Plouédern**
Le Centre a une capacité de tri de matériaux recyclables de 30 000 tonnes/an.
- **Chaufferie bois du Spernot, à Brest**
Elle permet de chauffer 10 000 équivalent-logements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



AU SERVICE DE

540 000
habitants sur une superficie
de 2 800 km²

CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)

21 MILLIONS D'€

DÉCHETS TRAITÉS PAR AN

+ DE 250 000 TONNES

dont 125 000 tonnes d'ordures
ménagères incinérées par l'UVED

NOTRE OBJECTIF

Développer, construire et exploiter des installations de production d'énergies renouvelables!

En complément de son activité de traitement des déchets ménagers, Sotraval, par décision de son CA en juillet 2009, a fait évoluer son objet social pour se positionner comme opérateur dans le domaine des énergies renouvelables.

La conception, la construction et la gestion d'infrastructures énergétiques d'origine renouvelable nécessitent une mise en commun de compétences et de moyens d'ordre technique, juridique, financier.

L'objectif de Sotraval est d'apporter une expertise dans chacun de ces domaines afin de favoriser le déploiement de centrales de production d'énergie locale et d'origine renouvelable à l'échelle du territoire.

Sotraval

NOS RÉALISATIONS



Centrale photovoltaïque de 172,8 kWc sur le centre de dépôt, d'exploitation et de maintenance du tramway.

MISE EN SERVICE : 2011

Centrale photovoltaïque de 99,75 kWc sur la médiathèque des Capucins.

MISE EN SERVICE : 2016



Votre projet

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

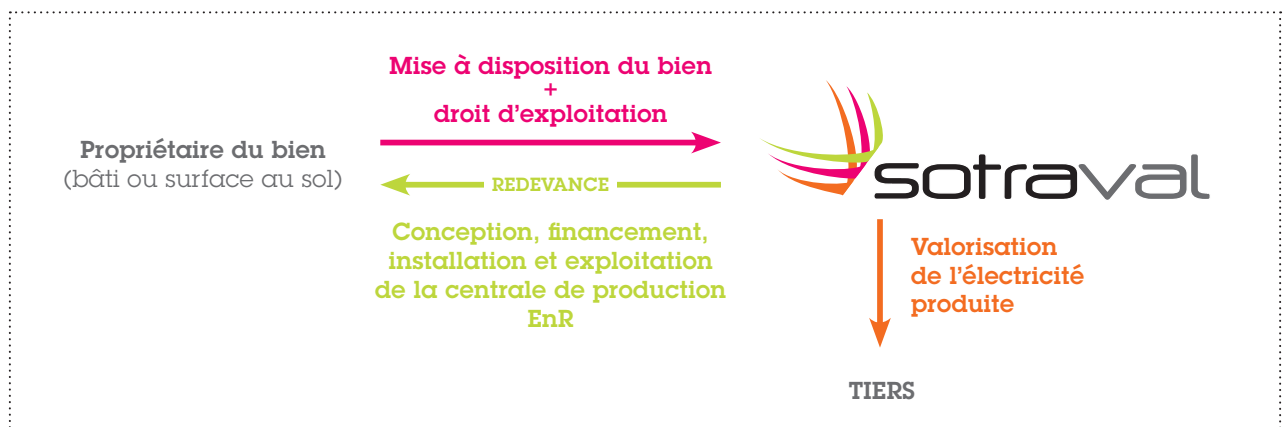
Un propriétaire disposant d'un bien (bâti ou surface au sol) souhaite s'inscrire de façon concrète dans la réalisation d'un projet durable et respectueux de l'environnement. Pour cela, il met ce bien à la disposition de Sotraval afin d'y installer une centrale de production d'énergie renouvelable.

Une redevance de location est versée annuellement au propriétaire et une convention (ou bail) est conclue entre les deux parties.

En qualité d'opérateur local dans le domaine des énergies renouvelables, Sotraval coordonne le projet dans son ensemble et porte l'investissement sur cette centrale de production.

Elle devient alors le bénéficiaire de l'électricité qu'elle valorise elle-même pour équilibrer le projet.

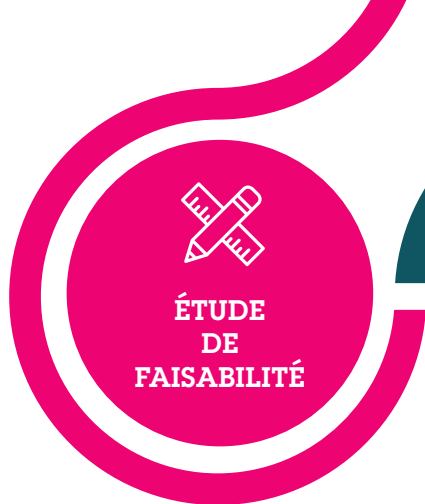
Durant toute la durée de la convention (ou bail), Sotraval assure également l'exploitation complète de la centrale de production d'énergie renouvelable.



POUR L'INSTALLATION
D'UNE CENTRALE DE
PRODUCTION D'ORIGINE
RENOUVELABLE SUR
VOTRE BIEN, SOTRAVAL
COORDONNE LE PROJET
DANS SON ENSEMBLE ET
PORTE L'INVESTISSEMENT
SUR CETTE CENTRALE
DE PRODUCTION

Quelles démarches POUVEZ-VOUS ENTREPRENDRE AUPRÈS DE SOTRAVAL ?

- Étude technique approfondie (dimensionnement, productible, etc.)
- Étude économique et modalités de financement
- Étude de faisabilité (sol, structure, impact, etc.)
- Obtention des autorisations nécessaires (urbanisme, raccordement électrique, etc.)
- Signature de la Convention (ou Bail)



- Pré-diagnostic technique et économique
- Proposition d'une solution globale « clef en main » (Investissement, Développement, Construction et Exploitation)
- Proposition d'un projet de Convention (ou Bail)



- Supervision et Maintenance de l'installation
- Suivi des démarches administratives auprès du gestionnaire du réseau électrique et du fournisseur d'énergie
- Suivi et respect des clauses de la Convention (ou Bail) durant toute l'exploitation de la centrale de production EnR



- Mise en œuvre de la centrale de production EnR
 - Raccordement électrique et mise en service de l'installation
- Réception de l'ensemble des ouvrages



POUR CELA, IL VOUS SUFFIT DE NOUS CONTACTER



■ Tél. 02 98 47 57 26 ■ Fax 02 98 47 86 70 ■ contact@sotraval.fr
179 boulevard de l'Europe CS 32842 | 29228 BREST CEDEX 2

